



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le mardi 23 juin à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Pierre DELRIEU, 1er Adjoint.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
17/06/2026

DATE D'AFFICHAGE
17/06/2026

M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Caroline COGNET
Mme Mimsy DALY	Mme Laure TRABELSI
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Anne-Laure POMMELET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Pierre MESTRE
M. Maxim BANCK	M. Julien TRAN AP
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Naïa WATEOU
M. Warren NAXUE	Mme Charlotte THAIAWE
Mme Kimberley BARONI	M. Yan SIVI
M. Emmanuel BERART	M. Nicolas BRIGNONE
Mme Pascale SERVENT	M. Arthur LETOURNEULX
M. Marc ZEISEL	M. Yann WAKA-AWA
Mme Janine BAJON	M. Cael NORMANDON
M. Francis MALUIA	M. Rayann LACHENY
M. Marc LE LEIZOUR	M. Jordan COURTOT
Mme Suzanne ROESTAM	Mme Julie NGUYEN
Mme Pascale LEMEDIONI	M. Ludovic TALIA
Mme Anne-Christine CHIMENTI	Mme Sandra HEMA
Mme Christiane SARIDJAN	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Sonia LAGARDE	M. Jonas TAOFIFENUA
		M. Olivier THUPAKO	M. Philippe BLAISE
		M. Philippe DUNOYER	M. Alexandre MACHFUL
Nombre de présents	: 39	M. Jérémie KATIDJO	Mme Vaimoe ALBANESE
Nombre de votants (10 procurations)	: 49	Mme Chantal BOUYE	Mme Virginie RUFFENACH
		M. Patrick GUILLON	Mme Veylma FALAEAO
		Mme Isabelle LAFLEUR	
		M. Jean SAUSSAY	

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

ABSTENTIONS :

Mme Virginie RUFFENACH, M. Jordan COURTOT, Mme Julie NGUYEN, M. Ludovic TALIA et M. Yanis OUAMROUCHE de « Pour Nouméa, une énergie nouvelle »
Mme Veylma FALAEAO et Mme Sandra HEMA de « Nouméa, l'après »

DELIBERATION N°2026-673

relative à l'autorisation d'engagement et à la répartition des crédits de paiement
du compte administratif du budget annexe de la résidentialisation
du secteur de N'Du pour l'exercice 2025

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 23 juin 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024/854 du 28 août 2024 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la résidentialisation du secteur de N'Du,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024/1168 du 5 novembre 2024 portant création du budget annexe relatif la résidentialisation du secteur de N'Du,

Vu la délibération n° 2025-245 du 26 mars 2025 relative au budget annexe primitif de la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 2025-246 du 26 mars 2025 relative à l'autorisation d'engagement et crédits de paiement du budget annexe primitif de la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2025,

VU le compte administratif du budget annexe de la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2025,

VU le compte de gestion de la trésorière de la province Sud du budget annexe relatif à la résidentialisation du secteur N'Du pour l'exercice 2025,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la résidentialisation du secteur de N'Du en sa séance du 21 mai 2026,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/66 du 5 juin 2026,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 10 juin 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2025, est approuvée la situation de l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement correspondants, relative à la résidentialisation du secteur de N'Du, telle que récapitulée dans le tableau ci-après :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
N° et intitulé de l'AE	Coût prévisionnel de l'AE	Répartition des crédits de paiement			
		Antérieurs	CA 2025	2026	RAF
81-2024-5 : RESIDENTIALISATION DU SECTEUR DE N'DU (8104A24)	548 000 000	0	149 220 914	310 620 000	88 159 086

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260623-12070-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 29 juin 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Président de séance,



JEAN-PIERRE DELRIEU

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- TOUTES DIRECTIONS	1
- MISE EN LIGNE	1

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DE NOUMEA

POSTE COMPTABLE DE LA PROVINCE SUD

**SERVICE PUBLIC LOCAL DES SERVICES DE RESIDENTIALISATION DU
SECTEUR DE N'DU**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENTIALISATION DU SECTEUR DE N'DU

ANNEE 2025

Sommaire

I - Informations générales (5)		
A - Informations statistiques, fiscales et financières		
B - Modalités de vote du budget		
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III - Vote du compte administratif		
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes (6)	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	☒	☐
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	☒	☐
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	☒	☐
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	☒	☐
A2.1 bis - Etat de la dette - Par prêteur	☒	☐
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	☒	☐
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	☒	☐
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	☒	☐
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	☐	☒
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	☒	☐
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	☐	☒
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	☐	☒
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	☐	☒
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	☒	☐
A4 - Etat des provisions	☒	☐
A5 - Etalement des provisions	☐	☒
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	☒	☐
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	☒	☐
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	☐	☒
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	☐	☒
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	☐	☒
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	☐	☒
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	☐	☒
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	☐	☒
A8 - Etat des charges transférées	☐	☒
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	☐	☒
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	☒	☐
A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	☒	☐
A10.3 - Opérations liées aux cessions	☐	☒
A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	☐	☒
A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	☐	☒
A11 - Etat des travaux en régie	☒	☐
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	☐	☒
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	☒	☐
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	☐	☒
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	☐	☒
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	☐	☒
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	☐	☒
B1.6 - Etat des engagements reçus	☐	☒
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions (Fonctionnement-Investissement)	☒	☐
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	☒	☐
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	☒	☐
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	☐	☒
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel	☒	☐
C1.2 - Actions de formation des élus	☒	☐
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	☒	☐
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	☒	☐
C3.2 - Liste des établissements publics créés	☒	☐
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	☒	☐
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	☐	☒
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	☒	☐
C3.6 - Identification des flux croisés	☐	☒
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	☒	☐
D2 - Arrêté et signatures	☒	☐

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier «Informations générales» annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau chapitre pour la section d'investissement.
 - avec ~~ou sans~~ les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec ~~ou sans~~ vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont budgétaires (délibération n°2010/806 du 3 août 2010).

-Semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- Budgétaires (délibération n° 2012/1509 du 26 décembre 2012

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	265 919 617	265 919 617	
	Section d'investissement	265 919 617	265 919 617	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)			
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		531 839 234	531 839 234	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	265 919 617	265 919 617	
	Section d'investissement	265 919 617	265 919 617	
	TOTAL CUMULE	531 839 234	531 839 234	

DETAIL DES RESTES A REALISER			
Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	333 767 000	158 919 617			174 847 383
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
	Total des dépenses de gestion courante	333 767 000	158 919 617			174 847 383
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	333 767 000	158 919 617			174 847 383
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS					
042	ENTRE SECTIONS (2)	107 000 000	107 000 000			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	107 000 000	107 000 000			
	TOTAL	440 767 000	265 919 617			174 847 383

Pour information					
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION					
	Total des recettes de gestion courante					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS					
042	ENTRE SECTIONS (2)	440 767 000	265 919 617			174 847 383
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	440 767 000	265 919 617			174 847 383
	TOTAL	440 767 000	265 919 617			174 847 383

Pour information					
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des dépenses d'équipement				
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	440 767 000	265 919 617		174 847 383
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	440 767 000	265 919 617		174 847 383
	TOTAL	440 767 000	265 919 617		174 847 383
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES	97 900 000			97 900 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	235 867 000	158 919 617		76 947 383
	Total des recettes d'équipement	333 767 000	158 919 617		174 847 383
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	333 767 000	158 919 617		174 847 383
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	107 000 000	107 000 000		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	107 000 000	107 000 000		
	TOTAL	440 767 000	265 919 617		174 847 383
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	158 919 617		158 919 617
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		107 000 000	107 000 000
	Dépenses de fonctionnement - Total	158 919 617	107 000 000	265 919 617

Pour information			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		265 919 617	265 919 617
	Dépenses d'investissement - Total		265 919 617	265 919 617

Pour information			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		265 919 617	265 919 617
	Recettes de fonctionnement - Total		265 919 617	265 919 617

Pour information			
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	158 919 617		158 919 617
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		107 000 000	107 000 000
	Recettes d'investissement - Total	158 919 617	107 000 000	265 919 617

Pour information			
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	333 767 000	158 919 617			174 847 383
6015	Terrains à aménager	10 725 000				10 725 000
6045	Achats d'études prestations de services (terrains à aménager)	6 042 000	826 800			5 215 200
605	Achat de matériel équipements et travaux	308 000 000	153 985 551			154 014 449
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	9 000 000	4 107 266			4 892 734
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)= (011+012+014+65+656)		333 767 000	158 919 617			174 847 383

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		333 767 000	158 919 617			174 847 383

042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	107 000 000	107 000 000			
7133	Variation des en cours de production de biens	107 000 000	107 000 000			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		107 000 000	107 000 000			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		107 000 000	107 000 000			

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		440 767 000	265 919 617			174 847 383
--	--	--------------------	--------------------	--	--	--------------------

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a) =70+73+74+75+013						

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES					A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d						
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	440 767 000	265 919 617			174 847 383
7133	Variation des en cours de production de biens		265 919 617			-265 919 617
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	440 767 000				440 767 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		440 767 000	265 919 617			174 847 383
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		440 767 000	265 919 617			174 847 383

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n° ... (2)				
	Total des dépenses d'équipement				
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	440 767 000	265 919 617		174 847 383
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	440 767 000	265 919 617		174 847 383
3351	Terrains	107 000 000	107 000 000		
3354	Etudes	826 800	826 800		
3355	TRAVAUX	153 985 551	153 985 551		
33581	FRAIS ACCESSOIRES	4 107 266	4 107 266		
3555	Terrains aménagés	174 847 383			174 847 383
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		440 767 000	265 919 617		174 847 383

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	440 767 000	265 919 617		174 847 383
---	--------------------	--------------------	--	--------------------

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES	97 900 000			97 900 000
	SUBVENTION D EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT ET ETABLISSEMENT				
1321	NATIONAUX	97 900 000			97 900 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	235 867 000	158 919 617		76 947 383
168748	Autres dettes autres communes	235 867 000	158 919 617		76 947 383
Total des recettes d'équipement		333 767 000	158 919 617		174 847 383
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		333 767 000	158 919 617		174 847 383

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	107 000 000	107 000 000		
3351	<i>Terrains</i>	107 000 000	107 000 000		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		107 000 000	107 000 000		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		107 000 000	107 000 000		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		440 767 000	265 919 617		174 847 383

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)
LIBELLE :...

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
...						
16	Emprunts et dettes assimilées					
...						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)							A1
Libellé	01 Opérations non ventilables	0	1	2	3	4	
INVESTISSEMENT							
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Dépenses réelles							
- Equipements municipaux (2)							
- Equipements non municipaux (c/204) (3)							
- Opérations financières							
Dépenses d'ordre	265 919 617						
Solde d'exécution reporté de N-1							
Total dépenses	265 919 617						
Total recettes	265 919 617						
Solde d'investissement							
RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses							
Total RAR recettes							
Solde RAR investissement							
FONCTIONNEMENT							
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Total dépenses	107 000 000						
Total recettes	265 919 617						
Solde de fonctionnement	158 919 617						
RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses							
Total RAR recettes							
Solde RAR fonctionnement							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)					A1
5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT					
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)					
					265 919 617
					265 919 617
					265 919 617
RESTES A REALISER au 31/12/N					
FONCTIONNEMENT					
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)					
158 092 817			826 800		265 919 617
					265 919 617
-158 092 817			-826 800		
RESTES A REALISER au 31/12/N					

IV - ANNEXES							
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE						IV A1	
Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses investissement		265 919 617					
Dépenses réelles							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>265 919 617</i>					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	265 919 617					
001 Solde d'exécution reporté de N-1							
RECETTES							
Total recettes investissement		265 919 617					
Recettes réelles		158 919 617					
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>107 000 000</i>					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	107 000 000					
001 Solde d'exécution reporté de N-1							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		107 000 000					
Dépenses réelles							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>107 000 000</i>					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	107 000 000					
002 Déficit de fonctionnement reporté							
RECETTES							
Total recettes fonctionnement		265 919 617					
Recettes réelles							
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>265 919 617</i>					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	265 919 617					
002 Excédent de fonctionnement reporté							

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE					A1
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
					265 919 617
					265 919 617
					265 919 617
RECETTES					
					265 919 617
					158 919 617
					107 000 000
					107 000 000
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
158 092 817			826 800		265 919 617
158 092 817			826 800		158 919 617
158 092 817			826 800		158 919 617
					107 000 000
					107 000 000
RECETTES					
					265 919 617
					265 919 617
					265 919 617

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	2	3	4	Total
	DEPENSES	107 000 000				107 000 000
	Réalisations	107 000 000				107 000 000
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	107 000 000				107 000 000
042	Variation des en cours de production de biens	107 000 000				107 000 000
7133						
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES	265 919 617				265 919 617
	Réalisations	265 919 617				265 919 617
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	265 919 617				265 919 617
042	Variation des en cours de production de biens	265 919 617				265 919 617
7133						
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	158 919 617				158 919 617

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administration générale de la collectivité	21	22	23	24	25	26	41	48
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les liq

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)			

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total	
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(2)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40	41	42	Total				
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
(2)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42			
		411	412	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	51	52	Total
	DEPENSES		158 092 817	158 092 817
	Réalisations		158 092 817	158 092 817
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		158 092 817	158 092 817
605	Achat de matériel équipements et travaux		153 985 551	153 985 551
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		4 107 266	4 107 266
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)		-158 092 817	-158 092 817

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510	511	512	520	521	522	523 Actions en faveur des personnes en difficulté	524
	DEPENSES							158 092 817	
	Réalisations							158 092 817	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							158 092 817	
605	Achat de matériel équipements et travaux							153 985 551	
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement							4 107 266	
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)							-158 092 817	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
	DEPENSES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(2)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	81	82	83	Total				
	DEPENSES		826 800		826 800				
	Réalisations		826 800		826 800				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		826 800		826 800				
6045	Achats d'études prestations de services (terrains à aménager)		826 800		826 800				
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)		-826 800		-826 800				
		810	811 Eau et assainissement	812	813	814	815	816	
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(2)	Libellé	820	821	822 Voirie communale et routes	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES			826 800						
	Réalisations			826 800						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			826 800						
6045	Achats d'études prestations de services (terrains à aménager)			826 800						
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)			-826 800						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les liq

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	2	3	4	Total
	DEPENSES (2)	265 919 617				265 919 617
	Réalisations	265 919 617				265 919 617
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	265 919 617				265 919 617
040						
3351	Terrains	107 000 000				107 000 000
3354	Etudes	826 800				826 800
3355	TRAVAUX	153 985 551				153 985 551
33581	FRAIS ACCESSOIRES	4 107 266				4 107 266
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	265 919 617				265 919 617
	Réalisations	265 919 617				265 919 617
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	107 000 000				107 000 000
040						
3351	Terrains	107 000 000				107 000 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	158 919 617				158 919 617
168748	Autres dettes autres communes	158 919 617				158 919 617
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administration générale de la collectivité	21	22	23	24	25	26	41 48
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES (2)			
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)			

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total	
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total			
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51	52	Total					
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
		Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
(1)	Libellé	510	511	512	520	521	522	523 Actions en faveur des personnes en difficulté	524
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
	DEPENSES (2)						
	Réalisations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)						
	Réalisations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalizations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalizations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811 Eau et assainissement	812	813	814	815	816
	DEPENSES (2)							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822 Voirie communale et routes	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

A3

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	DELIBERATION
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Catégories de biens amorties : Immobilisations incorporelles Frais d'études non suivies de réalisations 5 ans Frais de recherche et de développement en cas de réussite 5 ans Frais de recherche et de développement en cas d'échec 1 an Autres immobilisations incorporelles 2 ans Logiciels 2 ans Subventions d'équipement versées - à des organismes ou personnes de droit privé 5 ans - à des organismes publics 15 ans - à des organismes d'aménagement ou de construction dans le cadre de programme 15 ans Immobilisations corporelles Appareils de laboratoire 2 ans Autres mobiliers et outillages (dont matériel incendie) 2 ans Bateaux 5 ans Bâtiments productifs de revenus 20 ans Camions et véhicules industriels 10 ans Coffres forts 20 ans Equipements de cuisine 2 ans Equipements de garage et ateliers 5 ans Equipements sportifs 2 ans Matériel de bureau électrique ou électronique 2 ans Matériel informatique 2 ans Mobiliers 10 ans Photocopieurs 5 ans Véhicules deux roues 3 ans Véhicules et utilitaires légers 5 ans	n°2017/500 du 20/06/2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	
Ressources propres disponibles IV	
Solde V=IV-II (3)	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN							
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT							B2.2
B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT							
No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025) (1)	Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2025	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2025)		Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025(2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2025	Restes à financer (exercices au delà de 2025)
Dépenses	530 271 500	17 728 500	548 000 000		308 000 000	149 220 914	398 779 086
81 2024 5							
RESIDENTIALISATION DU	530 271 500	17 728 500	548 000 000		308 000 000	149 220 914	398 779 086
SECTEUR DE NDU							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 605 269 590	5 623 391 095	36 292 382	945 586 113
RECETTES	8 465 499 758	4 411 993 654		4 053 506 104
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 053 134 298	14 239 043 370	46 012 259	5 768 078 669
RECETTES	20 053 134 298	21 340 794 381		-1 287 660 083

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : Exercice 2025 - Déchets Ménag. N° SIRET : 20001250800533

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	112 976 851	87 761 656		25 215 195
RECETTES	147 035 402	67 418 733		79 616 669
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 599 985 446	1 364 721 773		235 263 673
RECETTES	1 599 985 446	1 380 635 987		219 349 459

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : Exercice 2025 - Eau Potable N° SIRET : 20001250800541

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	547 335 695	519 856 062		27 479 633
RECETTES	846 589 450	531 975 779		314 613 671
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	567 328 000	111 995 467		455 332 533
RECETTES	567 328 000	515 207 022		52 120 978

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : Exercice 2025 - Assainissement N° SIRET : 20001250800558

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	585 476 001	535 211 435		50 264 566
RECETTES	669 615 910	308 224 310		361 391 600
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	529 762 909	144 479 182		385 283 727
RECETTES	529 762 909	508 890 522		20 872 387

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : Exercice 2025 - Morgue N° SIRET : 20001250800566

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	14 709 958	8 777 517	831 390	5 101 051
RECETTES	85 443 017	47 108 886		38 334 131
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	190 878 703	149 904 408		40 974 295
RECETTES	190 878 703	148 632 108		42 246 595

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 06 : Exercice 2025 - Lot Ndu N° SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	440 767 000	265 919 617		174 847 383
RECETTES	440 767 000	265 919 617		174 847 383
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	440 767 000	265 919 617		174 847 383
RECETTES	440 767 000	265 919 617		174 847 383

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 306 535 095	7 040 917 382	37 123 772	1 228 493 941
RECETTES	10 654 950 537	5 632 640 979		5 022 309 558
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	23 381 856 356	16 276 063 817	46 012 259	7 059 780 280
RECETTES	23 381 856 356	24 160 079 637		-778 223 281
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	31 688 391 451	23 316 981 199	83 136 031	8 288 274 221
TOTAL GENERAL DES RECETTES	34 036 806 893	29 792 720 616		4 244 086 277

(1) Y compris les rattachements

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : . . / . . / . . .

Présenté par (1) ,

A le,

Délibéré par l'assemblée (2), réuni en session

A le,

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

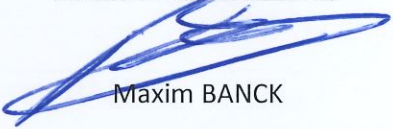
[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

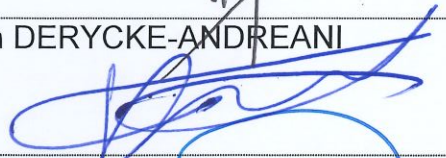
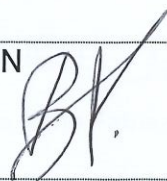
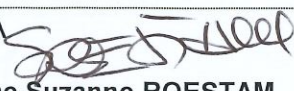
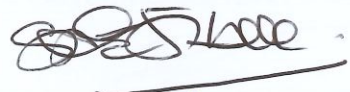
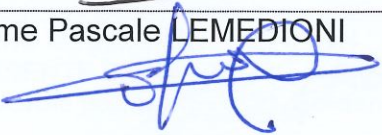
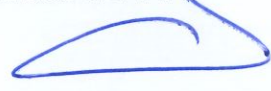
A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

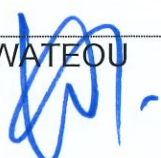
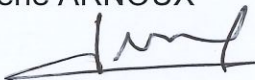
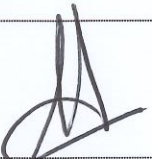
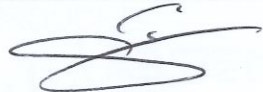
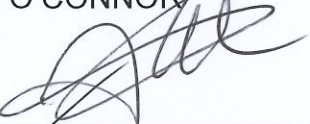
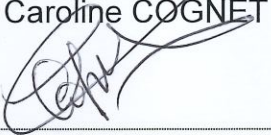
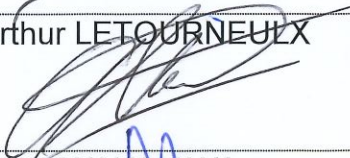
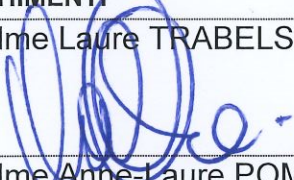
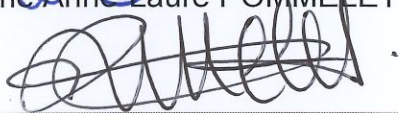
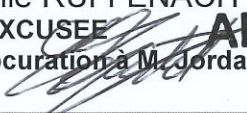
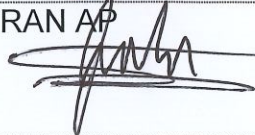
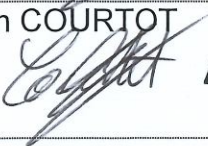
(2) L'assemblée délibérante étant :

IV – ANNEXES		IV
ARRETE		D
Nombre de membres en exercice		53
Nombre de membres présents		39
Nombre de suffrages exprimés		42
VOTES :	Pour	42
	Contre	0
	Abstention	7
Date de convocation : 17 juin 2026		
Présenté par Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1 ^{er} adjoint au maire de la ville de Nouméa, président de séance.		
A Nouméa, le 26 JUIN 2026		
<u>Le secrétaire de séance,</u>  Maxim BANCK		<u>Le Président de séance,</u>  Jean-Pierre DELRIEU 1^{er} adjoint au Maire chargé de la coordination municipale, des ressources humaines, de l'action éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance
Délibéré par le conseil municipal, réuni en séance publique, le 23 juin 2026.		
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission de la présente délibération au commissaire délégué de la République pour la province Sud, le 29 JUIN 2026 et de la publication par voie électronique, le 29 JUIN 2026 .		
Les membres du conseil municipal		

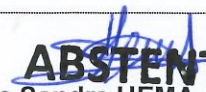
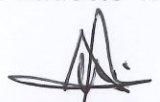
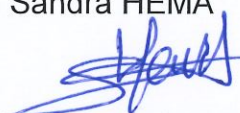
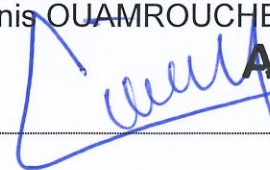
IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

M. Jean-Pierre DELRIEU 	Mme Pascale SERVENT 
Mme Mimsy DALY 	M. Marc ZEISEL 
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI 	Mme Janine BAJON 
Mme Chantal BOUYE ABSENTE EXCUSEE A donné procuration à M. Jean-Pierre DELRIEU 	M. Francis MALUIA 
M. Patrick GUILLON ABSENT EXCUSE A donné procuration à Mme Diane BUI-DUYET 	Mme Isabelle LAFLEUR ABSENTE EXCUSEE A donné procuration à Mme Kimberley BARONI 
Mme Fabienne CHARDIGNY 	M. Jean SAUSSAY ABSENT EXCUSE A donné procuration à M. Warren NAXUE ^{ref} 
M. Maxim BANCK 	M. Marc LE LEIZOUR 
Mme Diane BUI-DUYET 	M. Jonas TAOFIFENUA ABSENT EXCUSE A donné procuration à Mme Suzanne ROESTAM 
M. Warren NAXUE 	Mme Suzanne ROESTAM 
Mme Kimberley BARONI 	Mme Pascale LEMEDIONI 
M. Emmanuel BERART 	Mme Anne-Christine CHIMENTI 

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Christiane SARIDJAN 	Mme Naïa WATEOU 
M. Philippe BLAISE ABSENT EXCUSE A donné procuration à Mme Christiane SARIDJAN 	Mme Charlotte THAIAWE 
Mme Hélène ARNOUX 	Mme Vaimoe ALBANESE ABSENTE EXCUSEE A donné procuration à Mme Fabienne CHARDIGNY 
Mme Laurence GALINIE 	M. Yan SIVI 
Mme Tuilogona O'CONNOR 	M. Nicolas BRIGNONE 
Mme Caroline COGNET 	M. Arthur LETOURNEUX 
M. Alexandre MACHFUI ABSENT EXCUSE A donné procuration à Mme Anne-Christine CHIMENTI 	M. Yann WAKA-AWA 
Mme Laure TRABELSI 	M. Cael NORMANDON 
Mme Anne-Laure POMMELET 	M. Rayann LACHENY 
M. Pierre MESTRE 	Mme Virginie RUFFENACH ABSENTE EXCUSEE A donné procuration à M. Jordan COURTOT  ABSTENTION
M. Julien TRAN AP 	M. Jordan COURTOT  ABSTENTION

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Julie NGUYEN  ABSTENTION	Mme Veylma FALAE0 ABSENTE EXCUSEE A donné procuration à Mme Sandra HEMA  ABSTENTION
M. Ludovic TALIA  ABSTENTION	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER ABSENT
M. Olivier THUPAKO ABSENT	Mme Sandra HEMA  ABSTENTION
M. Philippe DUNOYER ABSENT	M. Yanis OUAMROUCHE  ABSTENTION

Pôle Ressources

Direction des Finances

Service Support et Préparation
Budgétaire

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET Compte administratif du budget annexe relatif à la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2025

P.J. - 3 projets de délibération
- 1 annexe

1. LES RÉSULTATS

Le compte administratif du budget annexe de la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2025 présente un résultat équilibré, les dépenses et les recettes comptabilisées étant équivalentes :

Détermination du résultat	CA 2025
1 Résultat d'exploitation	0
2 Solde d'exécution d'investissement	0
3 Résultat de clôture 2025 (= 1+2)	0
4 Restes à réaliser d'exploitation	0
5 Restes à réaliser d'investissement	0
6 Résultat définitif 2025 (= 3+4+5)	0

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion de la trésorière de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2025, comme récapitulé dans le tableau suivant :

Budget annexe résidentialisation N'Du	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	0	0	0	0
Exploitation	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. L'EXÉCUTION

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

En mouvements réels, la résidentialisation du secteur de N'Du s'est opérée uniquement en dépenses comme suit :

Dépenses	Prévisions	Engagé	%	Exécuté	%	Reste à réaliser	%
Coût de production	333 767 000	158 919 617	48%	158 919 617	48%	0	0%
Total	333 767 000	158 919 617	48%	158 919 617	48%	0	0%

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 158 919 617 francs CFP. Elle se répartissent comme suit:

- travaux de voirie	:	146 023 531 F
- aménagements divers	:	7 962 020 F
- autres travaux et réparations	:	3 197 383 F
- travaux de réparations diverses sur bâtiments	:	909 883 F
- frais d'assistance de maîtrise d'ouvrage en aménagement	:	826 800 F

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En mouvements réels, l'exécution du budget s'est opérée uniquement en recettes comme suit :

Recettes	Prévisions	Exécution	%
Subvention d'investissement	97 900 000	0	0%
Avance du budget principal	235 867 000	158 919 617	67%
Total	333 767 000	158 919 617	48%

L'exécution du budget annexe a dégagé un besoin de financement de 158 919 617 francs CFP. Ce montant a été couvert par une avance du budget principal, dans l'attente des recettes issues de la commercialisation des lots viabilisés.

3. L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT

A la clôture de l'exercice 2025, la situation de l'autorisation d'engagement votée au titre de la résidentialisation du secteur de N'Du est récapitulée ci-dessous :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
N° et intitulé de l'AE	Coût prévisionnel de l'AE	Répartition des crédits de paiement			
		Antérieurs	CA 2025	2026	RAF
81-2024-5 : RESIDENTIALISATION DU SECTEUR DE N'DU (8104A24)	548 000 000	0	149 220 914	310 620 000	88 159 086

4. LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de section à section de l'exercice 2025 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Stock initial de terrains	042	71355	107 000 000	040	3351	107 000 000
Stock de terrains aménagés	040	3351	107 000 000	042	71355	265 919 617
	040	3354	826 800			
	040	3355	153 985 551			
	040	33581	4 107 266			
	TOTAL		372 919 617	TOTAL		372 919 617

5. CONCLUSION

Conforme au compte de gestion de la trésorière de la province Sud, le compte administratif du budget annexe de la résidentialisation du secteur de N'Du présente donc, pour l'exercice 2025, un résultat équilibré.

Les aménagements engagés se sont élevés à 158 millions de francs CFP, financés par une avance du budget principal.

Le résultat définitif sera définitivement intégré au budget 2026 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

Nouméa le 5 juin 2026

Le Maire,


Sonia LAGARDE



